

Suicide assisté

Ancienne secrétaire d'État, Mme G avait fait de la défense des droits des personnes âgées son combat. Plus favorable à l'amélioration des soins palliatifs qu'à l'euthanasie pendant sa carrière politique, Mme G. a décidé à 71 ans d'avoir recours au suicide assisté en Suisse. Souffrant d'une maladie génétique dégénérative, ne mettant pas en jeu son pronostic vital à court terme, « Elle a voulu éviter la déchéance ». Elle ne voulait pas se retrouver dans un lit sans pouvoir bouger. « Elle ne souffrait pas forcément physiquement, mais psychologiquement énormément », a confié son mari, jeudi dans une émission de radio. Mme G. a pris cette décision il y a deux ans. Son mari, lui, n'a jamais essayé de l'en dissuader, mais plutôt de l'accompagner. Une épreuve très difficile pour lui : « c'est horrible, au moins pour l'accompagnant. Vous voyez le décompte, vous avez un mur en face de vous ».